



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 17 juin 2015

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 17 juin 2015 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Madeleine Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Bourgeois, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Madame Chantal Lehoux, Mairesse suppléante	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2015-06-116

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Chantal Lehoux
Mairesse suppléante Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 17 juin 2015 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2015-06-117

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2015
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 17 juin 2015
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 28 mai au 17 juin 2015
 - 4.3. Dépôt – Rapport d'activités du directeur général – Mois de mai 2015
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i) Blainville : #1418-78
 - ii) Boisbriand : #RV-1441-030



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- iii) Bois-des-Filion : # 6239
- 5.2. **Résolution** – Entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau – Nomination employé(s)
– Ville de Sainte-Thérèse
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
7. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
- 7.1. **Résolution** – Priorisation des axes cyclables métropolitains dans le cadre du Plan directeur du
réseau vélo métropolitain
8. SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE
- 8.1. **Résolution** – Nouvelle caserne – Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
- 8.2. **Résolution** – Appui à la Ville de Bois-des-Filion – Demande de subvention au Ministère de la
sécurité publique
9. DEMANDE D'APPUI
- 9.1. **Résolution** – Appui à la FQM – Négociations sur le pacte fiscal
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-118

**OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
27 mai 2015**

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 27 mai 2015, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-119

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 17 juin 2015

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 17 juin 2015 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-06-120

OBJET: Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de mai 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de mai 2015 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.

2015-06-121

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 28 mai au 17 juin 2015

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 28 mai au 17 juin 2015 inclusivement, répartis comme suit : 26 472.87 \$ payés et 78 990.59 \$ à payer pour un grand total 105 463.46 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2015-06-122

**OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de
Blainville, Boisbriand et Bois-des-Filion**

ATTENDU que les Municipalités de Blainville, de Boisbriand et de Bois-des-Filion ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : 1418-7; Boisbriand : RV-1441-030; Bois-des-Filion : 6239 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission du règlement, l'examiner et vérifier la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par le présent règlement sont :

Blainville 1418-78

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE**, à l'intérieur de la zone C-159, l'usage « C7-01-05 » service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route, uniquement comme usage accessoire à l'usage principale « C7-01-01 » vente de véhicule de promenade neuf;
- **RETIRER**, à l'intérieur de la zone C-159, les usages de la classe Commerce 8, « C8-01 » Station-Service;
- **REMPACER** son annexe « B », du Tableau des spécifications applicables à la zone C-159, par celui joint comme annexe « A ».

Boisbriand RV-1441-030

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :
« 2 à moins de dispositions contraires ou inconciliables, le nombre total d'enseignes autorisé compte :
 - a) Une seule enseigne posée à plat sur la façade ou projetante pour chaque façade donnant sur une rue publique;
 - b) Une seule inscription de l'entreprise sur un auvent;
 - c) Une seule enseigne sur poteau ou sur socle sur le terrain. »

Bois-des-Filion 6239

ZONAGE. : Règlement modifiant le règlement de zonage 6200 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** le secteur d'implantation de certains usages.

Il est proposé par

Monsieur Guy Charbonneau

Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Madeleine Leduc

Mairesse Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville, Boisbriand et Bois-des-Filion, soient les règlements : Blainville : 1418-78; Boisbriand RV-1441-030; Bois-des-Filion : 6239; soient et sont réputés conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire;

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre les certificats de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-123

OBJET: Entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau Nomination employé(s) - Ville de Sainte-Thérèse

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 08-02 concernant l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau, en vertu de la *Loi sur les compétences municipale*, le 13 février 2008;

ATTENDU qu'une entente intermunicipale sur les cours d'eau découle du règlement numéro 08-02 et que la MRC a reçu les résolutions des sept municipalités constituantes quant à l'autorisation de signature de cette dite entente;

ATTENDU que les villes doivent informer la MRC de Thérèse-De Blainville du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personnes(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* lorsqu'elles procèdent à une nomination;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Thérèse a transmis à la MRC la résolution 2015-237 qui nomme la chef du module du développement durable de la Direction de l'urbanisme et du développement durable pour l'application de l'entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau et en son absence, que cette nomination incombe au directeur dudit Service.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Chantal Lehoux
Mairesse suppléante Ville de Lorraine

et résolu

QUE le conseil de la MRC approuve la nomination de la Ville de Sainte-Thérèse, tel que décrit dans le préambule de la présente résolution, pour exercer les pouvoirs prévus à la loi et à l'entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau sur le territoire de leur municipalité respective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-124

OBJET: Priorisation des axes cyclables métropolitains dans le cadre du Plan directeur du réseau vélo métropolitain

ATTENDU que les responsables tant de la MRC de Thérèse De-Blainville que de chacune des villes qui la composent ont rencontré en février 2015 les représentants du Transport métropolitain de la CMM pour passer en revue les huit axes cyclables métropolitains tant actuels que projetés dans chacune des municipalités de la MRC;

ATTENDU que demande a été faite de prioriser ces axes au niveau de la MRC afin d'inscrire ces projets dans la vision du réseau vélo métropolitain;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU que les liens cyclables dans l'axe Nord-Sud sont en partie comblés et que très peu de liens existent dans l'axe Est-Ouest;

ATTENDU que Sainte-Anne-des-Plaines est la seule ville de la MRC de Thérèse De-Blainville à ne pas être reliée à la piste du *P'tit train du Nord* même si elle représente près de la moitié du territoire de cette MRC;

ATTENDU que ce projet de lien cyclable représente pour Sainte-Anne-des-Plaines un véritable levier économique très attendu pour améliorer l'activité commerciale du noyau villageois patrimonial;

ATTENDU que les villes de Blainville, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Terrebonne travaillent ensemble depuis quelques années sur un projet commun pour établir un lien cyclable qui relierait toute la Couronne Nord depuis Oka jusqu'à L'Assomption, dans un axe Est-Ouest;

ATTENDU que ce projet de lien cyclable représente le maillon manquant qui permettrait de relier Gatineau à Québec par la rive Nord du fleuve;

ATTENDU que ce nouveau lien cyclable pourrait éventuellement contribuer à établir un circuit "autour de l'île" en utilisant la navette *Le fleuve à vélo* entre Repentigny et Varennes à l'Est ainsi que le traversier entre Hudson et Oka à l'Ouest ou les autres ponts intermédiaires;

ATTENDU que ce nouveau lien cyclable constituerait un circuit des principaux sites patrimoniaux de la Couronne Nord que sont Saint-Eustache, Sainte-Thérèse, Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne, Mascouche et L'Assomption;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE la CMM priorise l'axe 26 (depuis la gare de Blainville jusqu'à Repentigny) du Plan directeur vélo métropolitain comme projet prioritaire pour la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le conseil de la MRC demande à la CMM de retenir ce projet en vue de l'inscrire dans le cadre de la vision du réseau vélo métropolitain;

QUE le conseil de la MRC demande l'appui des MRC de Deux-Montagnes, des Moulins, de Mirabel et de L'Assomption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-125

OBJET: Nouvelle caserne - Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU qu'en vertu de l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie :
« Une fois en vigueur, le schéma peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles. »

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC de Thérèse-De Blainville exige une ressource en eau de 45 000 litres pour les trente (30) premières minutes d'une intervention dans un secteur non desservi par un réseau d'aqueduc;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU que l'ancienne caserne sise au 141, boulevard Sainte-Anne à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0 fut remplacée par une nouvelle caserne sise au 255, 5^e avenue à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville confirme au ministère de la Sécurité publique (MSP) que la nouvelle caserne d'incendie sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines permettra à cette municipalité de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en ce qui a trait à la force de frappe et en matière de prévention.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-126

OBJET: Appui à la Ville de Bois-des-Filion – Demande de subvention au
 ministère de la Sécurité publique

ATTENDU que la Ville de Bois-des-Filion désire construire une nouvelle caserne de pompier;

ATTENDU que la construction d'une nouvelle caserne aura pour effet l'amélioration du temps de réponse des pompiers lors d'intervention incendie;

ATTENDU que la caserne actuelle ne possède pas l'espace requis pour l'ajout de ressources humaines supplémentaires, notamment en matière de prévention pour laquelle le schéma de couverture de risques requiert entre autre l'inspection de l'ensemble des bâtiments de la municipalité sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU que le bâtiment actuel (ancien garage pour travaux public) ne correspond pas aux besoins d'un service de sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Chantal Lehoux
 Mairesse suppléante Ville de Lorraine

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville confirme au ministère de la Sécurité publique (MSP) que le projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie sur le territoire de la Ville de Bois-des-Filion permettra à cette municipalité de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en ce qui a trait à la force de frappe et en matière de prévention, tel que mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-127

OBJET: **APPUI** à la FQM – Négociations sur le pacte fiscal

ATTENDU que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

ATTENDU que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

ATTENDU que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

ATTENDU que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

ATTENDU que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

ATTENDU que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

ATTENDU qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
 appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

QUE la ratification du prochain pacte fiscal se fasse dans le cadre d'une assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville interpelle la FQM de travailler conjointement et de concert avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ce avant la ratification du prochain pacte fiscal;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la directrice régionale du MAMOT des Laurentides, à l'Union des municipalités du Québec et aux députés principaux du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation


2015-06-128

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Chantal Lehoux
Mairesse suppléante Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

DE lever la présente réunion à 9 :30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

17 juin 2015

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2015-06-116 à 2015-06-128 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 17 juin 2015.

Émis le 17 juin 2015 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier